



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 21 janvier 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, Michel Vaillancourt, conseiller en sécurité incendie ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Sont absents, messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 15-01-21-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 4.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-01-21-02

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2014 : ADOPTION

CA 15-01-21-03

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

Monsieur Paul Herrbach prend son siège à 13 h 8.

Monsieur Claude Pilon prend son siège à 13 h 10.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1. PRÉSENTATION DE LA FONDATION BRYAN LIEW : PISTE D'ATHLÉTISME SYNTHÉTIQUE

Les représentants de la Fondation Bryan Liew viennent présenter leur Fondation ainsi que leur projet de piste d'athlétisme synthétique à Saint-Lazare. Ils demandent un appui moral de la MRC dans le but d'obtenir une subvention du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

CA 15-01-21-04

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** de recommander au conseil de la MRC **d'appuyer** moralement le projet.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 15-01-21-05

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-01-21 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-01-21, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Messieurs Guy-Lin Beaudoin et Paul Herrbach quittent leur siège à 13 h 21 et madame Mylène Blais prend la place de monsieur Guy-Lin Beaudoin.

5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

6.1. ABONNEMENT DE LICENCE EUREKA.CC : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le conseiller en communication passe en moyenne 1,5 heure par jour à réaliser la veille médiatique;

CONSIDÉRANT QU'un service de veille médiatique payant permettrait de réduire à 15 minutes par jour le temps nécessaire au conseiller en communication pour réaliser la revue de presse;

CONSIDÉRANT QU'avec un service de veille médiatique payant, le conseiller en communication pourra surveiller l'actualité lorsqu'il est à l'extérieur du bureau;

CONSIDÉRANT que la veille médiatique actuelle ne permet pas de chercher dans le contenu télévisuel, radiophonique et dans les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat d'abonnement et de Licence Eureka.cc à la compagnie **CEDROM-SNi** pour un service de veille médiatique au montant de sept mille neuf cent soixante-sept dollars et quarante-huit cents (7 967,48 \$), toutes taxes en sus, pour une période d'un an.

Proposition adoptée.



7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. SECRÉTAIRE AU SIÈGE SOCIAL : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT l'absence d'une secrétaire pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT les besoins en secrétariat;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste en janvier 2015 en vertu de l'article 11.01 de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 130 00 141 pour l'année 2015 à 100 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-07

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Claudia Nardi, à titre de secrétaire, d'une durée de quatre (4) semaines, du 19 janvier 2015 au 13 février 2015, à trente-cinq (35) heures par semaine, selon la classe 4, échelon 2 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.2. REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU ET DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT

Madame Mylène Blais informe les membres que deux postes temporaires sont affichés présentement pour le remplacement d'un congé de maternité de l'agent de développement en environnement et de l'agent d'intervention aux cours d'eau.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1. RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : OCTROI D'UN MANDAT DE CONSULTATION

Monsieur Michel Vaillancourt explique les besoins en service professionnel dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie et en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique, établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est actuellement à la dernière année de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de service « Révision - Schéma de couverture de risques incendie 2015 » déposée à la MRC le 16 décembre 2014 par les consultants experts en sécurité incendie, madame Josée Boudreault et monsieur Michel Richer;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 220 00 419;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 15-01-21-08

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un mandat pour la réalisation de la révision telle que l'offre de service « Révision - Schéma de couverture de risques incendie 2015 », déposée à la MRC le 16 décembre 2014, à madame Josée Boudreault au montant de vingt-trois mille huit cent soixante dollars (23 860 \$), toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

8.2.2. LOCATION D'UN VÉHICULE HORS ROUTE LÉGER : ENTENTE

Monsieur Michel Vaillancourt explique les raisons qui motivent la location d'un véhicule hors route.

En vertu du code civil du Québec, M. Patrick Bousez n'a pas participé à la décision.

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit contrôler 24h/24h le bon fonctionnement des tours de radiocommunication;

CONSIDÉRANT QUE les accès aux sites des tours de radiocommunication incendie de la MRC sont difficiles et situés dans des endroits isolés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette peut mettre à la disposition du conseiller en sécurité incendie de la MRC un véhicule hors route léger disponible en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location d'un tel véhicule avec la municipalité sont moins élevés que chez un concessionnaire de véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** le directeur général à **signer** une entente avec la municipalité de Rivière-Beaudette pour la location d'un véhicule hors route léger au coût de quatre mille dollars (4 000 \$) par année pour une durée de cinq ans (2015-2019).

Proposition adoptée.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1. LOCATION-BAIL D'UNE PLIEUSE-INSÉREUSE : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT la défektivité de la plieuse-inséreuse de la cour municipale régionale (CMR);

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 700;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** le directeur général à **signer** l'entente de location-bail avec la compagnie *Pitney Bowes* au coût total de sept mille neuf cent dix-sept dollars et soixante cents (7 917,60 \$), toutes taxes en sus, sur un terme de 60 mois et réparti en 20 versements égaux de trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-huit cents (395,88 \$), toutes taxes en sus.

Proposition adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

9.2. ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SAAQ

ATTENDU QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant, pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges communique certains renseignements à la Société;

ATTENDU QU'à cet effet, la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 30 janvier 1996;

ATTENDU QUE par résolution du conseil, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a désigné monsieur David Morin à titre de responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique en remplacement de madame Claudie Gaudreau;

ATTENDU QUE suite au départ de maître Valérie Tremblay il y a lieu de désigner monsieur David Morin à titre de responsable des employés désignés;

ATTENDU QUE suite au départ de madame Lyne Perrier il y a lieu de désigner monsieur David Morin à titre de coordonnateur de l'entente et responsable de la diffusion des renseignements ainsi que responsable du protocole technique pour l'application de ladite entente;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu :

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le directeur général **désigne** pour l'application de ladite entente :

David Morin : coordonnateur de l'entente;

David Morin : responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société;

David Morin : responsable de la diffusion des renseignements;

David Morin : responsable du protocole technique.

Que monsieur David Morin, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'il est chargé d'identifier pour le seconder dans cette tâche ou pour le remplacer en cas d'absence temporaire;

Que monsieur David Morin, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. NOMINATION DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN À TITRE DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ PROVISOIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DU GRAND MONTRÉAL



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 15-01-21-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de nommer** monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à titre de représentant au comité provisoire de la Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent et du Grand Montréal.

Proposition adoptée.

10.1.2. ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'INTENTION « PROJET HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE CONCORDIA »

CA 15-01-21-13

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'entériner** la lettre d'intention de l'Université Concordia pour le projet de développement et valorisation des concepts hydrogéomorphologiques pour la conservation des cours d'eau en milieu agricole.

Proposition adoptée.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, RÈGLEMENTS NUMÉROS 436-5 ET 440-8

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 436-5 a pour objet la modification du Règlement du Plan d'urbanisme numéro 436 afin de permettre l'usage « habitation unifamiliale » et de fixer la densité d'occupation dans les aires d'affectation « commerce urbain (C-U) »;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 440-8 a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 440 afin de modifier les normes régissant la construction sur les lots enclavés;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 436-5 et 440-8 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 440-8 et 436-5 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE SAINT-LAZARE, RÈGLEMENT NUMÉRO 946

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 946 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de modifier les limites des zones H*-220 et H*-222;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 946 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 15-01-21-15

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 946 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR, RÈGLEMENT N° 205

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 205 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 155 afin de modifier les limites des zones RB-10 et RB-11;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 205 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-16

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 205 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION, RÈGLEMENTS NUMÉROS 1273-07 ET 1275-220

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1273-07 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier les opérations cadastrales exclues du paiement et de la cession de terrains aux fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-220 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de prévoir une dérogation approuvée dans la plaine inondable pour permettre un accès principal sous forme de ponceau sur le lot 2 437 662;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1273-07 et 1275-220 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité reçu du MAMOT pour le règlement n° 1275-220;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-01-21-17

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1273-07 et 1275-220 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

Messieurs Guy-Lin Beaudoin et Paul Herrbach regagnent leur siège à 13 h 41.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. ROUTE VERTE : DEMANDE D'APPUI

CA 15-01-21-18

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu de **recommander** aux membres du conseil de **prendre** vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à même le fonds des politiques pour aider à atténuer les effets du non financement de la piste cyclable de la Route verte située sur le territoire de la MRC, de **mandater** le directeur général pour **rencontrer** les municipalités concernées et **s'entendre** sur la distribution du vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), de **faire** les représentations nécessaires auprès des instances publiques afin de **trouver** des fonds pour le fonctionnement et l'entretien de ladite piste.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

15.1. SÛRETÉ DU QUÉBEC : CHÈQUE DE RISTOURNE

Monsieur le préfet informe les membres que la MRC a reçu le chèque au montant de six millions huit cent mille dollars (6 800 000 \$) de la SQ. Le tout est envoyé à notre firme comptable et les municipalités recevront leur chèque d'ici la mi-février.

15.2. VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Le directeur général informe les membres qu'il y aura cette année des ventes pour non-paiement de taxes et fait un rappel sur le fonctionnement de la procédure de vente pour non-paiement de taxes.

15.3. INVITATION POUR LA FQM

Monsieur le préfet rappelle aux membres que le président de la FQM sera à Saint-Clet le jeudi 22 janvier en soirée.

15.4. RENCONTRE DES DÉPUTÉES

Monsieur le préfet mentionne qu'il y aura une rencontre avec les députées le 9 février 2015.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 15-01-21-19

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **que** la séance **soit levée** à 14 h 5.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier